



COURTIER

BERGER ASSURANCES

132 AVENUE CLEMENCEAU

69230 ST GENIS LAVAL

Tél : 04 78 56 00 50

Fax : 04 78 56 08 62

Email : CONTACT@ASSURANCESBERGER.FR

Portefeuille : 0312010384

SARL CLASSES ET SEJOURS
DU VAL D ARLY
VILLA JEANNE D ARC
LA CAILLIERE
73590 LA GIETTAZ FR

Vos références :

Contrat n° 3942154504

Client n° 0282642320

AXA France IARD, atteste que :

**SARL CLASSES ET SEJOURS
DU VAL D ARLY
VILLA JEANNE D ARC
LA CAILLIERE
73590 LA GIETTAZ**

Est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 3942154504** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison de l'exercice des activités suivantes :

Activité 1 :

Prestations d'organisation de la logistique pour des centres de vacances sur le plan hébergement ; restauration et location de matériels.

Activité 2 :

Prestations de tourisme visées par l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article L211-18-II-b) telles que la vente de forfaits touristiques, services liés à l'accueil touristique **à l'exclusion de toute activité de Tour opérateur, fabricant de voyages.**

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/10/2024** au **01/10/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 9 octobre 2024

Pour la société:

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance
Dont : <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="105 539 440 568">• Dommages corporels <li data-bbox="105 669 799 730">• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus 	9.000.000 € par année d'assurance 1.200.000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750.000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (hors activités visées par le Code du Tourisme) (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (activités visées par le Code du Tourisme) dont : pour la perte, vol ou détérioration de bagages	2.500.000 € par année d'assurance 45.000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	100.000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30.000 € par sinistre

AXA France IARD SA